

| Date de convocation | Présent | Dont suppléant | Pouvoir | Absent | Vote pour | 10 |
|---------------------|---------|----------------|---------|--------|-------------|----|
| 07 juin 2024 | 6 | 0 | 4 | 5 | Vote contre | 0 |
| | | | | | Abstention | 0 |
| | | | | | | |

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 juin 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°6 : Budget supplémentaire 2024.

Le Comité Syndical,

Le budget supplémentaire 2024 consiste à modifier le budget primitif pour y flécher les crédits qui découlent de l'affectation du résultat 2023.

En section d'exploitation, il est proposé d'affecter 3 200 € en dépenses au chapitre 67 sous réserve du vote de l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour un événement intitulé « rad'eau race » (point 9 de la présente séance). Suite à l'affectation du résultat, il convient reprendre le résultat positif d'exploitation de 3 846 628,70 € au chapitre 002 et d'inscrire 3 843 428,70 € au chapitre 23 au titre de l'autofinancement prévisionnel.

En section d'investissement, la reprise des résultats 2023 conduit à inscrire 3 843 428,70 € d'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) ainsi que 2 452 845,39 € au chapitre 10. Pour mémoire, conformément au rapport relatif à l'affectation du résultat 2023, 258 238,74 € seront versés par la régie de l'eau de Metz. Ces modifications permettent de supprimer l'emprunt d'équilibre voté à l'occasion du budget primitif (chapitre 16). En dépenses, le résultat négatif d'investissement de 509 305,39 € est porté au chapitre 001 et 4 850 428,70 € sont inscrits au chapitre 020 pour équilibrer la section.

Le nouveau budget total voté 2024 est de 15 091 135,29 € : 6 362 128,70 € pour la section d'exploitation et 8 729 006,59 € pour la section d'investissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU la délibération n°5 du comité syndical du 18 juin 2024 relative à l'affectation du résultat 2023 ;

DÉCIDE

D'ADOPTER ET VOTER le budget supplémentaire 2024 tel que présenté en annexe.

La Présidente,

Rachel BURGY